

PREMIERE PARTIE : HISTOIRE (13 points)**I. QUESTIONS (6 points)****Repères :**

1. Complète le tableau suivant (3 pts)

Date	Evènement	Brève explication
Milieu du XVIII ^e siècle	Encyclopédie	Menés par Diderot et D'alembert, les savants des Lumières rédigent un dictionnaire raisonné des sciences et des Arts qui a pour but de compiler toutes les connaissances de l'époque.
22 septembre 1792	Proclamation de la République	Après la destitution de Louis XVI en Aout 1792, le français proclament la République dont la Constitution ne sera jamais appliquée
1799- 1815	Consulat et Empire	Napoléon Bonaparte accède à la charge de Premier Consul après un coup d'Etat en décembre 1799. Il est ensuite nommé Consul à vie puis Empereur en 1804. Il est exilé à Sainte Hélène en 1815.

Questions de cours :

2. Qu'est-ce que le **libéralisme** ? (1 pt)

Doctrines économique qui prône la liberté d'entreprendre par l'absence d'intervention et de réglementation de l'Etat

3. Qu'est-ce qu'un **sans-culotte** ? Quel rôle joue-t-il dans la Révolution ? (2 pts)

Le sans-culotte est un homme du peuple qui vit modestement. Il se met au service de la Révolution en fréquentant des sections et en étant prêt à verser son sang pour la République comme au cours des journées révolutionnaires de 1792

Attention !

- Il ne faut **en aucun cas** recopier le texte du document en guise de réponse : **Cela n'a aucune valeur pour le correcteur**
- Il est nécessaire d'utiliser **TOUTES** les informations prises **dans** les documents proposés (la méthode des couleurs est fort utile dans ces cas là...)
- Il faut donner **des exemples** pris dans les documents, dans vos cours ou dans l'actualité (en particulier pour l'EMC)

Nom :

Classe :

I. TRAVAIL SUR DOCUMENTS (7 points)

b Les séances à l'Assemblée nationale

Les députés se groupaient dans les diverses parties de la salle, selon leurs opinions.

Des pétitionnaires paraissaient à la barre : « Le peuple meurt de faim, disaient-ils ; il est temps de prendre des mesures contre les aristocrates ». (...) Les députés de droite s'écriaient qu'on allait à l'anarchie ; les députés de gauche répliquaient que le peuple était libre d'exprimer sa volonté.

Chateaubriand, *Mémoire d'outre tombe*, 1849-1850.

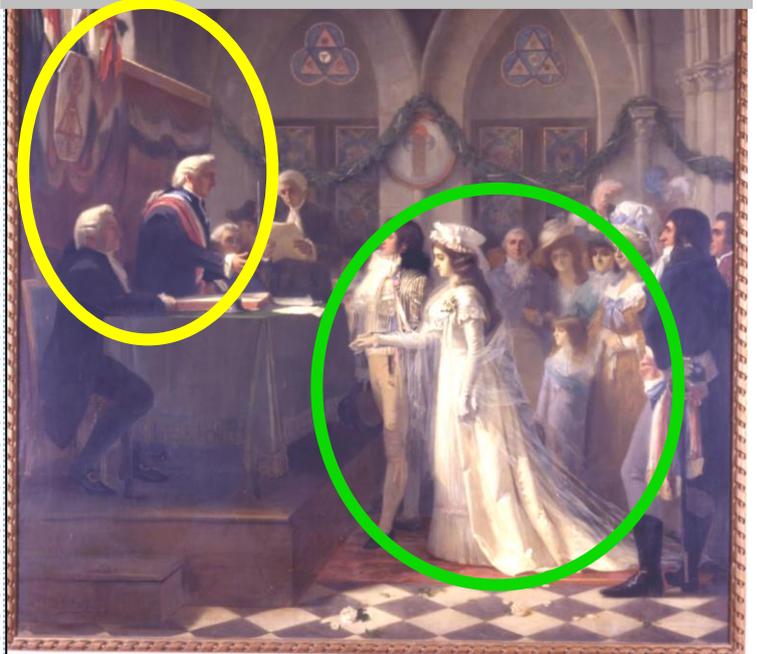
1. Tous les acteurs de la Révolution sont-ils d'accord ? (2 pts)

Tous les acteurs de la révolution ne sont pas d'accord. On voit apparaître des orientations politiques que l'on classe en **Montagnards** et **Girondins** qui correspondent respectivement à la gauche et à la droite au moment où Chateaubriand écrit ce texte en 1850.

2. Décris cette œuvre et explique ce qu'elle évoque (2 pts)

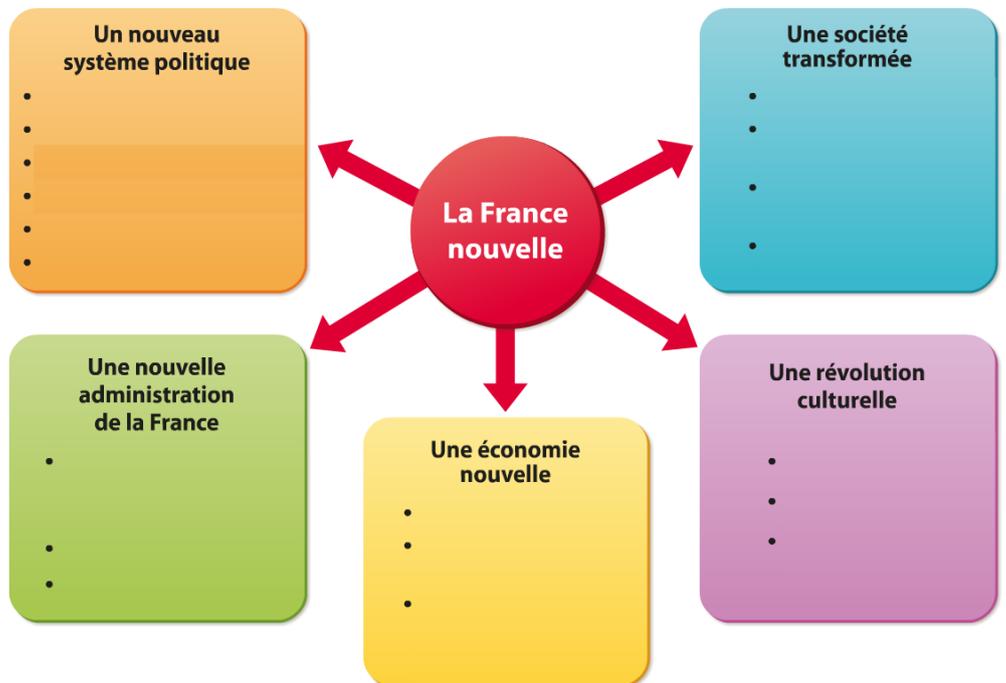
Cette scène se situe dans une **salle décorée de drapeaux français** où un homme portant une **écharpe tricolore** semble s'adresser à l'assemblée qui lui fait face. Au centre, un couple de **jeunes mariés, accompagné des familles toutes endimanchées**, l'écoute attentivement. Il s'agit d'un **mariage républicain** célébré dès 1791 et qui marque la **déchristianisation** de la société. Désormais c'est l'Etat qui enregistre l'état civil des citoyens. Dans le même temps le divorce est également autorisé.

2. Décor de la salle des mariages de la Mairie de Sens, 1792



3. Complète le schéma ci-contre (3 pts)

⇒ Voir manuel Nathan



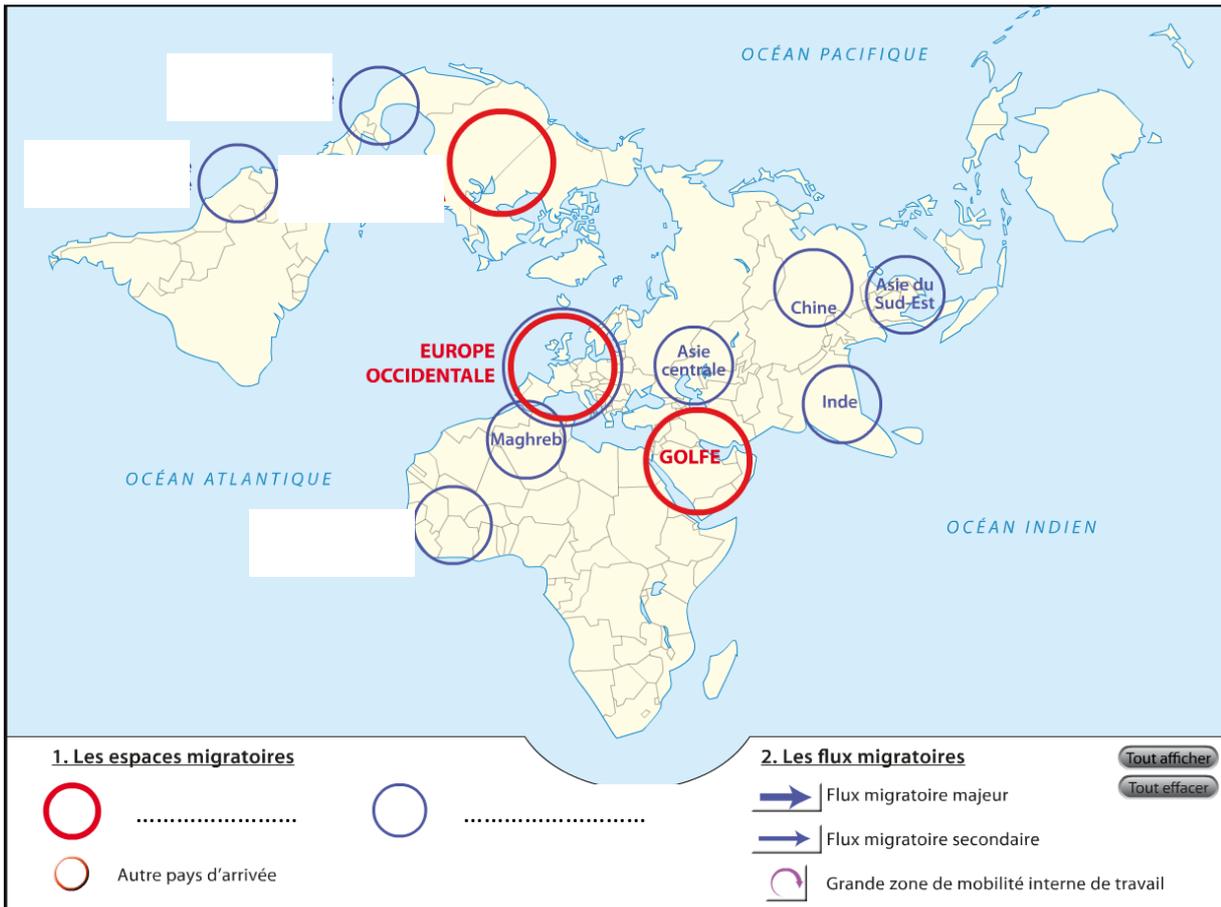
Nom :

Classe :

DEUXIEME PARTIE : GÉOGRAPHIE (13 points)

I. Cours et repères

1. Complète la carte ci-dessous : **Nomme** les espaces et **complète** la légende (3 points)



2. **Place** les flux migratoires sur le croquis selon les indications données par la légende (2 points)

II. Etude de documents :



Doc 1 : Gibraltar, un espace de tension

Doc 2 : Rêver d'un ailleurs

«Au cours de la décennie 1970, le Maroc est devenu le principal pourvoyeur de main-d'œuvre immigrée de la France. La misère rurale, la crise de l'enseignement, le chômage de masse y compris pour les diplômés, l'irruption des télévisions étrangères par satellite, montrant un monde virtuel, l'enrichissement économique des émigrés, l'autoritarisme politique et la dégradation de la santé publique, tout cela incite bien des jeunes Marocains à rêver de départ. Or dans les années 1990, les conditions de l'émigration se durcissent. Le migrant doit justifier auprès de l'administration française d'un emploi, d'un stage, d'un logement, d'un niveau linguistique, d'un compte bloqué. Ces conditions interdisent à 90 % des Marocains de se rendre en Europe. »

D'après PIERRE VERMEREN, *Le Maroc. Idées reçues*, Le Cavalier Bleu Éditions, 2010.

Echauffourées à Calais : dix manifestants antimigrants placés en garde à vue

Doc 3 : Site du parisien.fr du 6 février dernier.

A l'initiative du mouvement islamophobe allemand Pegida, une manifestation antimigrants a eu lieu ce samedi à Calais (Pas-de-Calais), où une vingtaine de personnes ont été interpellées. A Montpellier (Hérault), deux cents manifestants hostiles aux migrants se sont aussi rassemblés.

06 Févr. 2016, 15h28 | MAJ : 06 Févr. 2016, 21h23



Calais (Pas-de-Calais), samedi 6 février. Une vingtaine de manifestants antimigrants ont été interpellés.

Nom :

Classe :

Questions :**1. Docs 1 & 2: Selon ces deux documents et vos connaissances, qui sont les migrants ? (2 pts)**

Selon le **document 1**, les migrants sont des habitants de pays pauvres tels que le Mali ou le Niger. Ils traversent illégalement les frontières pour se rendre en Europe. Le **document 2** précise que ces migrants sont souvent des jeunes qui « rêvent d'un ailleurs ». Ici, il s'agit de Maghrébins qui peuvent éventuellement franchir les frontières légalement.

Ces migrants clandestins pour la plupart s'ajoutent aux migrants qui franchissent légalement les frontières munis de leurs papiers. Par ailleurs, les migrations concernent les populations du monde entier et les populations pauvres ne sont pas les seules à migrer. Un grand nombre d'Européens s'installent par exemple en Amérique du nord. (Connaissances du cours)

2. Docs 1 & 2 : Selon ces deux documents et vos connaissances, quels sont les différents facteurs à l'origine des migrations ? (2 pts)

On peut classer les facteurs à l'origine du départ des migrants en deux catégories, d'une part les facteurs « push » qui poussent des individus à quitter leur terre natale et d'autre part, les facteurs qui attirent ces hommes vers d'autres régions, plus développées qu'on appelle facteurs « pull ». (Connaissances du cours)

Les documents un et deux indiquent essentiellement des facteurs « push » tels que la misère dont souffre plus de 30% de la population dans les pays d'Afrique subsaharienne (doc 1) et la crise à la fois économique et sociale qui touche une partie de la jeunesse qui doit faire face à un chômage important, qui a des difficultés à se former, à se loger et à s'exprimer dans des régimes souvent répressifs (doc 2).

Ces jeunes rêvent donc d'une vie meilleure, dans un pays où ils seront libres de s'exprimer et où ils espèrent gagner leur vie plus correctement et vivre dans de meilleures conditions. Ces espoirs constituent les facteurs « pull ».

3. Docs 1, 2 & 3: Quelles sont les conséquences de ces migrations sur les espaces de départ et sur les territoires d'accueil? (3 pts)

Les conséquences de ces migrations sont à la fois positives et négatives dans les pays d'accueil comme dans les pays de départ.

Sur les trois documents, il est fait référence à la fermeture des frontières (doc 1), aux restrictions administratives (doc 2) et aux tensions politiques que ces migrations suscitent dans les pays d'accueil (doc 3) donc à des effets négatifs. Cependant, les migrants offrent aussi la possibilité aux populations européennes vieillissantes de combler leur déficit démographique (l'indice de fécondité de l'Allemagne n'est que de 1.4 enfant/femme).

Quant aux pays de départ, les migrants les privent des catégories les plus éduquées et les plus dynamiques de leur population mais, en contrepartie, ces émigrés réinvestissent beaucoup et participent ainsi activement au développement économique de leur pays. L'immobilier est alors en plein essor et les paysages urbains se transforment profondément, pour le meilleur comme pour le

Nom :

Classe :

TROISIEME PARTIE : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (10 points)



Doc 2 : La « loi renseignement ».

La loi (article L. 811-3 du Code de sécurité intérieure) se réfère à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation

ainsi énumérés :

- 1° L'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et la défense nationale ;
- 2° Les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France et la prévention

de toute forme d'ingérence étrangère ;

3° Les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France ;

4° La prévention du terrorisme ;

5° La prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions ; des actions tendant au maintien ou à la reconstitution de groupements dissous ; des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ;

6° La prévention de la criminalité et de la délinquance organisées ;

7° La prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Doc 3 : L'avis de la CNIL.

La CNIL émet de sérieuses réserves sur [le projet de loi sur le renseignement](#). Son avis traduit une forte inquiétude face à certaines dispositions clés du projet de loi. Si certains arbitrages sont encore incertains, le texte comporte des « mesures de surveillance beaucoup plus larges et intrusives » que ce qui existe actuellement, observe la CNIL.

lemonde.fr/les-critiques-de-la-cnil-contre-le-projet-de-loi-sur-le-renseignement.

Nom :

Classe :

Questions : En utilisant les informations **des** documents **et vos connaissances** répondez aux questions suivantes.

1. **Docs 1 & 2 :** **Pour quelle raison** le gouvernement instaure-t-il la « *loi renseignement* » ? (2 pts)

Le gouvernement instaure la « loi renseignement » parce que la France a été touchée par une vague importante d'attentats meurtrier en 2015. Le gouvernement souhaite donc mettre en place des dispositifs de protection du territoire et des ressortissants français.

2. **Docs 1 & 2 :** **Comment** l'Etat protège-t-il les citoyens ? (2 pts)

Le ministère de l'intérieur a mis en place un plan « Vigipirate Alerte Attentat » qui renforce les contrôles des personnes et limite la libre circulation des citoyens. Par ailleurs, une « loi renseignement » rajoutée au code de la sécurité intérieure prévoit la mise en place d'un tel dispositif dans les cas où « *les intérêts fondamentaux de la nation* » seraient en danger comme c'est le cas en situation de terrorisme.

3. **Docs 2 & 3 :** **Pourquoi la CNIL** émet-elle de « *sérieuses réserves* » ? (2 pts)

La CNIL est la Commission Nationale Informatique et Liberté. Elle est chargée de surveiller les atteintes à la liberté liées aux traitements informatiques et à l'utilisation d'internet. Cette commission s'inquiète des mesures que prévoit la loi afin de favoriser la surveillance du territoire car elles risquent de remettre en cause la liberté individuelle et plus particulièrement le droit à la vie privée.

4. **Réponse organisée :** Dans quelles mesures la sécurité porte-t-elle atteinte aux libertés ? (4 pts)

En 2015, la France a connu une vague d'attentat sans précédent or, les mesures prises par le gouvernement peuvent, d'une certaine manière, porter atteintes aux libertés chères aux français.

En effet, le plan Vigipirate prévoit la possibilité de renforcer le contrôle des personnes pour mieux surveiller les risques d'atteinte à « l'intégrité du territoire » national.

Par ailleurs, la « loi renseignement » inscrite dans le code de sécurité intérieure élargit cette possibilité à d'autres situations telles que les « *violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique* » qui sont pour le moins des situations floues et donc difficiles à évaluer.

C'est la raison pour laquelle la CNIL a émis des réserves sur cette loi afin de protéger les citoyens de surveillances qui pourraient être abusives en remettant en cause le droit à la vie privée ou la liberté d'opinion par exemple. (Cf: *des activistes écologistes ont été assignés à résidence pendant la COP 21 alors que leur dangerosité n'a rien à voir avec celle des terroristes djihadistes*)